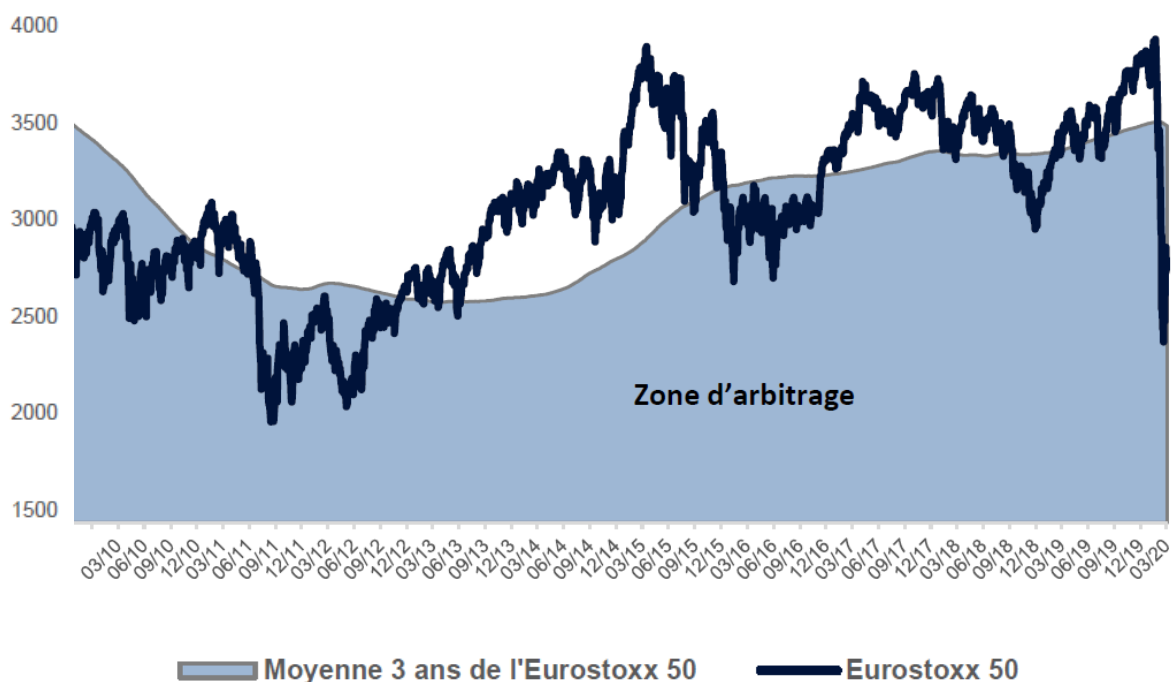


L'option d'arbitrage automatique A CONTRARIO s'est déclenchée fin mars

A CONTRARIO est une option d'arbitrage automatique créée par SMAvie afin de permettre à ses sociétaires d'investir sur les marchés actions lorsque la Bourse a baissé de façon significative.

L'option d'arbitrage automatique A CONTRARIO s'est déclenchée le 31 mars 2020. Elle a ainsi permis aux sociétaires SMAvie qui l'ont mise en place sur leur contrat d'assurance-vie ou d'épargne-retraite (en gestion libre) d'investir sur les marchés financiers en phase baissière dans le but d'optimiser leurs conditions d'investissement.

Cette option unique sur le marché propose, en effet, d'arbitrer une partie de l'épargne acquise sur le support en euros* vers l'unité de compte BATI ACTIONS INVESTISSEMENT lorsque les marchés sont significativement orientés à la baisse, c'est à dire lorsque l'indice Eurostoxx 50, analysé à chaque fin de trimestre, atteint un niveau inférieur à sa valeur moyenne constatée au cours des 3 années précédentes. Le 31/03/2020, la valeur de l'indice Eurostoxx 50 était inférieure de plus de 19 % à celle de sa moyenne sur 3 ans.**



* la garantie du capital sur le support en euros porte sur les sommes versées nettes de frais d'entrée et de gestion

** Les unités de compte sont des supports dont la valeur est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers et présentant un risque de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des rendements à venir.

➤ Le fonctionnement d'A CONTRARIO

Lancé en 2007, A CONTRARIO est destinée aux personnes souhaitant investir sur les marchés actions sans pour autant prendre trop de risques. Elle est fondée sur une **mise en œuvre systématique du principe d'achat sur repli**. Elle permet ainsi d'investir sur les actions à contre-courant du marché, c'est à dire à partir du moment où celui-ci développe une tendance baissière.

Plus l'écart entre la valeur de l'indice Eurostoxx 50 et sa moyenne sur les 3 dernières années est important, plus l'investissement du support en euros vers l'unité de compte BATI ACTIONS INVESTISSEMENT est significatif.

A CONTRARIO dispose de deux profils qui **se distinguent par l'importance de la part arbitrée vers l'unité de compte adossée à un fonds en actions lorsque l'option se déclenche et par le plafond d'arbitrage** (limite d'exposition aux marchés actions). L'épargnant peut ainsi choisir, en fonction de ses objectifs et de son profil, les conditions de son exposition au marché actions.

• A CONTRARIO Profil Prudent

Taux de repli de l'Eurostoxx 50 par rapport à sa moyenne sur 3 ans	Pourcentage de l'épargne transférée du support € vers l'unité de compte BATI ACTIONS INVESTISSEMENT
Inférieur ou égal à 5 %	0,5 %
Supérieur à 5 % et inférieur ou égal à 10 %	1 %
Supérieur à 10 % et inférieur ou égal à 15 %	2 %
Supérieur à 15 %	3 %
Plafond d'arbitrage	25 % de l'encours total arbitré du support en euros vers BATI ACTIONS INVESTISSEMENT

• A CONTRARIO Profil Investisseur

Taux de repli de l'Eurostoxx 50 par rapport à sa moyenne sur 3 ans	Pourcentage de l'épargne transférée du support € vers l'unité de compte BATI ACTIONS INVESTISSEMENT
Inférieur ou égal à 5 %	2 %
Supérieur à 5 % et inférieur ou égal à 10 %	3 %
Supérieur à 10 % et inférieur ou égal à 15 %	4 %
Supérieur à 15 %	5 %
Plafond d'arbitrage	45 % de l'encours total arbitré du support en euros vers BATI ACTIONS INVESTISSEMENT

Pour les sociétaires SMAvie qui ont retenu cette option :

- **l'option A contrario profil Prudent** s'est déclenchée le 31/03, entraînant un **arbitrage de 3 %** de l'épargne investie sur le support en euros vers l'unité de compte BATI ACTIONS INVESTISSEMENT ;
- **l'option A contrario profil Investisseur** s'est déclenchée le 31/03, entraînant un **arbitrage de 5 %** de l'épargne investie sur le support en euros vers l'unité de compte BATI ACTIONS INVESTISSEMENT.

Afin de rester cohérent avec la répartition d'actifs choisie initialement par l'assuré, le mécanisme d'arbitrage s'arrête automatiquement à partir du moment où la somme des investissements déclenchés par les arbitrages successifs (dus à cette option) atteint un certain plafond. **A CONTRARIO est donc assorti d'un « stop » destiné à éviter une surexposition aux marchés actions.**

A noter : l'option d'arbitrage automatique A CONTRARIO offre la possibilité aux assurés de basculer d'un profil à un autre en fonction de l'évolution de leur profil d'investisseur. En outre, les assurés souhaitant aller au-delà de l'exposition à 25 % ou 45 % (selon l'option choisie) ont toujours la possibilité d'effectuer un arbitrage « libre » dont ils choisiront eux-mêmes le montant et la date.

➤ BATI ACTIONS INVESTISSEMENT

Le fonds supports de l'unité de compte **BATI ACTIONS INVESTISSEMENT** (support présentant un risque de perte en capital et dont la valeur est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers) investit sur des actions de pays européens et notamment sur ceux de la zone euro.

Chaque titre est sélectionné par les équipes de SMA Gestion (société de gestion du Groupe SMA) sur la base d'une analyse détaillée des fondamentaux de l'entreprise et sur son niveau de valorisation. Depuis sa création en 2005, le fonds a montré une réelle capacité à résister pendant les phases de repli des marchés et à amplifier les mouvements de hausse.

L'option A CONTRARIO est ouverte aux sociétaires SMAvie ayant souscrit :

- un contrat d'assurance-vie multisupport BATIRETRAITE MultiCompte ou B@TIPROJET
- un contrat de capitalisation multisupport BATIPLACEMENT MultiCompte (hors PEA)
- un contrat d'épargne-retraite PER individuel SMAvie (en gestion libre)

Document d'information sans valeur contractuelle

À propos de SMA

Avec un chiffre d'affaires de 2,5 milliards d'euros et plus de 3 300 collaborateurs, le Groupe SMA assure, en France, pour l'ensemble de leurs besoins en assurance, plus de 200 000 clients et sociétaires : entreprises, professionnels, artisans, dirigeants, particuliers. Il s'articule autour de différentes entités et réseaux de distribution :

- **SMABTP**, qui, depuis 160 ans, est le spécialiste de l'assurance de responsabilités professionnelles des métiers de la construction et de l'immobilier, des dommages aux biens et des flottes automobiles ;

- **SMAvie**, qui est le spécialiste des assurances de personnes (assurance vie, épargne, prévoyance, retraite, santé...) destinées aux entreprises et aux particuliers.

- **SMA Courtage** qui distribue les solutions IARD auprès des courtiers

- **SMAvie Courtage** qui distribue auprès des courtiers les produits d'assurance de personnes

Le groupe est membre de la SGAM btp (Société de groupe d'assurances mutuelles du BTP). Le groupe SMA compte également quatre filiales à l'étranger : **Asefa** en Espagne, **Victoria Internacional** au Portugal, **SMA Belgium** en Belgique et **SMABTP Côte d'Ivoire SA** en Côte d'Ivoire.

Contact SMAvie : Nathalie CROS-RAMBAUD - Tel : 01 40 59 70 94
nathalie.cros-rambaud@groupe-sma.fr

